

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 02/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Huisseau sur Mauves dûment convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. Jean-Pierre BOTHEREAU, Maire.

Présent(e)s :

Mmes CARO Véronique, DE MIRANDA Anne-Marie, GAY Michelle, HAMEAU Véronique, PERROCHON Elodie, TOTTEREAU-RÉTIF Amélie.

MM. FAGOT Hervé, GOUACHE Guy, PUYRENIER Alain, RIVIERRE Aurélien, SENÉE Régis, SOUCHET François.

Absents excusés :

PAIN Sylvie donne pouvoir à Régis SENEÉ
ROUSSARIE Jean-Paul donne pouvoir à HAMEAU Véronique
De ROBIEN Philippe donne pouvoir à BOTHEREAU Jean-Pierre
L'HELGOUALC'H Nadège donne pouvoir à GOUACHE Guy

Absents excusés :

SAIPHOU Amélie
LA PORTA Christophe

Secrétaire de Séance : TOTTEREAU-RÉTIF Amélie

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 13

Votants : 17



Délibération 2025-34 : CCTVL – CLECT

La Communauté de Communes des Terres du Val de Loire a notifié à la commune de HUISSEAU-SUR-MAUVES le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 1^{er} juillet 2025. Ce rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres. Il sera adopté si la majorité qualifiée des communes émet un avis favorable.

Monsieur le Maire précise que le montant pour Huisseau-sur-Mauves s'élève à 305 297€ dont 5 202€ pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité** le rapport de la CLECT.

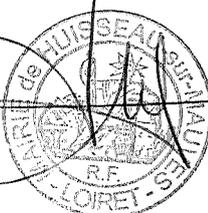
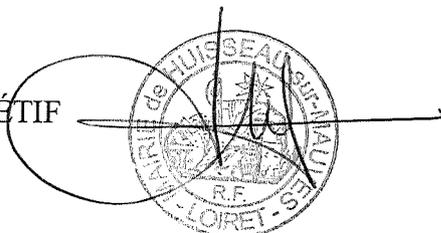
Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En Mairie le 12/09/2025

Le secrétaire de séance
Amélie TOTTEREAU-RÉTIF



Le Maire,
Jean-Pierre BOTHEREAU

